



## Mise sous tutelle peut on s y opposer

Par **thannie**, le **03/08/2010** à **16:43**

Bonjour,  
je m occupe de ma grandmere depuis plusieurs année car sa fille ne s en occupait pas .il y a 2 mois sa fille l a placé en maison de retraite et demande une mise sous tutelle .je suis la seule a avoir procuration sur les comptes de ma grand mere .puis je m opposer a la mise sous tutelle.merci par avance

Par **jeetendra**, le **03/08/2010** à **18:59**

[fluo]UDAF du Finistère[/fluo]  
15 rue Gaston Planté  
CS 82927  
29229 BREST CEDEX 2  
Tél : 02.98.33.34.00

Bonjour, bien sur que vous pouvez vous opposer à la mise sous tutelle de votre grand-mère (sauvegarde de justice), contactez l'Association UDAF à Brest, ils sont spécialisés dans ce domaine, cordialement.